

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2026_A_079

OBJET : Délégation à Mme Joëlle GOMEZ, 4^{ème} adjointe - Relations publiques, cérémonies civiles et état civil

Nous, Maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-17 qui traite du remplacement du maire en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout empêchement,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 27 mars 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant sur les délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant détermination du montant des indemnités à verser au Maire, aux adjoints, et aux conseiller délégués,

ARRÊTONS :

Article 1er :

Madame Joëlle GOMEZ, Quatrième Adjointe, est délégué aux affaires portant sur les relations publiques, les cérémonies civiles et l'état civil.

Il lui est donné délégation de fonctions dans ces domaines et notamment pour :

- L'organisation des cérémonies civiles et représentation de la commune : célébrer les mariages et participer aux cérémonies officielles (commémorations, événements patriotiques), contribuer à l'organisation des manifestations communales et protocolaires,

- La gestion de la vie associative et des organismes : définir et organiser la politique d'animation de la Commune (calendrier des fêtes),

- La fonction d'officier d'état civil pour la gestion des actes et formalités d'état civil : délivrer les copies et extraits d'actes (naissance, mariage, décès) ; assurer les opérations de légalisation de signature et de certification conformes, gérer les formalités administratives des élections, passeports, débits de boissons, affaires funéraires).

Il est donné délégation de signature à Mme Joëlle GOMEZ, 4^{ème} adjointe, pour :

- Signer les courriers relatifs à l'administration générale de la commune dans le domaine des fonctions qui lui sont déléguées.
- Signer toutes pièces relatives aux permissions et autorisations relative aux fonctions déléguées,

Article 2 :

Conformément à la délibération sur les indemnités mentionnée ci-dessus, les indemnités de fonction correspondantes entrent en vigueur à compter de la date effective de prise de fonction, soit à la date exécutoire du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme Joëlle GOMEZ, 4^{ème} adjointe.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 02/04/2026

Le Maire,

Laurent ROUSSET

Auteur : Laurent ROUSSET – Maire - Publié sur le site de la Mairie : le

30/4/26

